CORPS LÉGISLATIF.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

FRC 3387

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations des Consuls de la République.

Du 22 brumaire, l'an huitième de la République française, une et indivisible.

Les Consuls de la République, à la Commission législative du Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens représentans,

Les Consuls de la République vous proposent d'examiner la loi du 24 messidor sur les ôtages. Il importe de faire cesser les funestes effets produits par plusieurs des

13 XI 99

dispositions de cette loi. Les Consuls de la République joignent au présent message le rapport qui leur a été fait par le ministre de la police générale.

Signé, ROGER-DUCOS, BONAPARTE, SIEYES.

Pour copie conforme,

Hugues B. MARET,
Secrétaire général.

RAPPORT aux Consuls de la République, par le ministre la police générale, le 22 brumaire an 8.

CITOYENS CONSULS,

Une loi terrible a été portée dans des circonstances qui sont déja loin de nous; elle a été le motif pour quelques-uns, et le prétexte pour le plus grand nombre, de toutes les discordes civiles qui couvrent les départemens de l'Ouest.

Cette loi enfantée par les passions, les a toutes soulevées à de grandes profondeurs; elle est devenue funeste sur-tout parce qu'elle a été un instrument de haine et de vengeance. Si une pareille loi avoit une plus longue existence, elle feroit rétrograder la civilisation de plusieurs siècles.

Il n'y a qu'une raison forte et éclairée qui puisse réparer les maux qu'elle a produits.

Telle est la nature des gouvernemens faibles, ils n'agissent et ne commandent, comme l'enfance, que par des mouvemens de fureur.

La loi sur les otages n'est en effet que la preuve de l'impuissance de gouverner; elle n'a pu être conçue que par ces hommes qui semblent n'avoir d'entende-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

ment que pour les idées extrêmes, et de sensibilité que pour les impressions violentes.

En demandant aux commissions législatives le rapport de cette loi, vous êtes bien assurés, citoyens consuls, que vous ne ferez qu'émettre un voeu national.

Le ministre de la police,

Signé, FOUCHÉ.

Pour copie conforme,

Le secrétaire général,

Signé, Huges B. Maret.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an 8.

858